

NTAWIHABA Gabriel

C/O MINAFRET

B.P. 179

KIGALI

Kigali, le 25 mars 1991

Appexm ✓

A traiter par	
Date entrée	3-6-91
N° Classement	11480

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération Internationale

KIGALI

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n°5139/16.04.21/1/
GFMD du 21 décembre 1990 adressée à l'Ambassadeur de la République Rwandaise
en Chine et dont j'ai reçu copie pour me demander de rembourser la somme de
653 FRW engagée pour les communications téléphoniques lors de ma mission à
Shanghai; j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai téléphoné pour
des raisons de service.

En effet, c'est à la suite d'une mésentente qui a
survi entre les étudiants arabes et les africains de l'Université de Tongdi à
Shanghai que j'ai été dépêché dans cette ville pour me rendre compte de l'état
des étudiants rwandais. J'ai préféré utiliser le téléphone pour contacter les
autorités de l'université et les étudiants rwandais pour fixer des rendez-vous
au lieu de recourir aux taxis dont les frais pouvaient facilement devenir dix
fois plus cher.

En tenant compte de mes explications, je voudrais
vous prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir reconsidérer votre décision et
imputer le montant ci-dessus à charge du Trésor Public.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance
de ma très haute considération.

NTAWIHABA Gabriel

C.P.I.

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances KIGALI
- Monsieur le Président de la Cour
des Comptes à NYABISINDU
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à PEKIN
- Madame Le Directeur Général de l'Inspection
Générale des Finances KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique KIGALI